

SIVU de Mutualisation de la Restauration Collective (SIMReC)

Délibération n°2026-022 – Désignation d'un secrétaire de séance

L'an deux mille vingt-six, le 19 janvier, à 9 heures, le Comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de mutualisation de la restauration collective, régulièrement convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni à la mairie d'Haubourdin, sous la présidence d'Anne VOITURIEZ ;

Titulaires				Suppléants	Présent	Absent Excusé	Donne pouvoir à
	Présent	Absent Excusé	Donne pouvoir à				
BEHARELLE Pierre	X			DASSONVILLE Vanessa			
HIROUX Audrey	X			GAYOU Bérangère	X		
DEGARDIN Sébastien		X		LECONTE Bernard			
LE CLAIRE Yannick	X			THEETEN Delphine			
VOITURIEZ Anne	X			MARTEL Brigitte			
MAERTENS Christophe	X			WALLYN Jean- Jacques			
MONTIGNIES Matthieu	X			NEELZ Christiane			
BALDEYROU Brigitte	X			ROUSSEL Dominique			

Conseillers en exercice :	8
Présents :	8
Excusé(s) :	0
Excusé(s) ayant donné pouvoirs :	0
Absent(s) :	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-15 s'appliquant également aux syndicats intercommunaux à vocation unique,

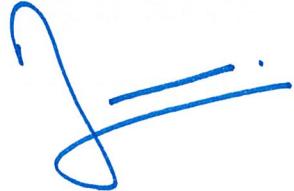
Considérant qu'au début de chacune de ses séances, le Comité Syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaires,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndicat désigne Monsieur MONTIGNIES comme secrétaire de séance.

VOTE : Unanimité

Le secrétaire de séance,
Matthieu MONTIGNIES



Le Président de séance,
Anne VOITURIEZ

